

Adresse des administrateurs du conseil du département de la Moselle invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du conseil du département de la Moselle invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 622;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41885_t1_0622_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024



tagne, présentée à la Commission par Jean-Vic-

tor Campagne, citoyen français.

La Commission, considérant qu'elle doit s'empresser de saisir tous les moyens de propager l'opinion publique, d'échauffer les âmes, d'alimenter et d'entrete nir le feu sacré du patiotisme, dont tous les républicains doivent être sans cesse pénétrés; a arrété unanimement cet ouvrage, très propre à remplir ces vues; et a voté des remerciements à son auteur.

Délivré conforme au registre :

Signé: CATTAERT, président, DEMAUX, secrétaire général.

Les administrateurs du conseil du département de la Moselle invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui font part qu'au cri de la patrie en danger, le peuple s'est levé tout entier dans le département de la Moselle; que ses magistrats ont marché avec lui à la frontière, et qu'ils ne sont tous rentrés dans leurs foyers qu'après avoir donné à la patrie 9 bataillons de première requisition, qui occupent déjà les villes frontières.

Mention honorable, insertion au \sim Bulletin \sim (1).

Suit la lettre des administrateurs du conseil du département de la Moselle (2) :

Les administrateurs du conseil du département de la Moselle, à la Convention nationale.

« Au cri de la patrie en danger, le peuple s'est levé tout entier dans le département de la Moselle, et ses magistrats ont marché avec lui à la frontière. Il n'est rentré dans ses foyers qu'après avoir donné à la patrie neuf bataillons de première réquisition, qui occupent déjà les villes frontières, qui sont organisés et s'exercent déjà dans les villes où ils sont en garnison.

« Vous, mandataires du souverain, continu z à remplir l'attente du peuple; la journée du 31 mai a purgé votre sein des conspirateurs qui

Pinfectaient.

« Déjà plusieurs ent expié leurs forfaits sous le glaive vengeur de la loi; mais les dangers ne sont point passés, les satellites des tyrans souillent encore le sol de la liberté. Chaque jour voit éclore dans l'intérieur une nouvelle trahison. Restez donc à votre poste, jusqu'à ce que la liberté et l'indépendance nationales soient immuablement assurées.

« Metz, le 5° jour du 2° mois de la 2° année de la République française, une et indivisible, »

(Suivent 10 signatures.)

Les républicains de la Société populaire de Hoches [Loches], département d'Indre-et-Loire, félicitent la Convention sur la Constitution qu'elle a donnée à la France, et sur les mesures qu'elle a prises contre le fédéralisme.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 93.(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 752.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des républicains de la Société populaire de Loches (2) :

Les républicains composant la Société populaire de Loches, département d'Indre-et-Loire, aux représentants du peuple souverain.

- « Loches, le 14° jour du 2° mois de l'an II.
- « Législateurs,
- « Si jamais vous vous montrâtes véritablement dignes de votre honorable mission, ce fut dons les journées salutaires des 31 mai, let et 2 juin, en expulsant du temple de la liberté et livrant à la vengeance des lois ces mandataires infidèles, qui, sous l'ombre de l'inviolabilité, machinaient la ruine de la République. Vous prouvâtes à l'univers que la rage et les projets liberticides des tyrans doivent s'évanouir devant la volonté d'un peuple libre.

« Depuis cette époque à jamais mémorable, amis vrais de la liberté, vous vous êtes constam-

ment occupés de son affermissement.

Mille lois salutaires ont préparé le bonheur des Français; vous avez revisé la Déclaration des droits et donné à la France une Constitution digne d'elle. Elle a reçu ce chef-d'œuvce de la raison et de l'esprit humain comme un bienfait de la divinité.

Vous venez tout récemment encore de payer un juste tribut aux mânes de Pelletier et de Marat, en abandonnant au glaive national la tête de cette furie que l'Autriche semblait avoir vomie à la honte et pour le malheur de l'humanité.

« Cependant, législateurs, malgré l'immensité de vos travaux, votre carrière n'est pas encore achevée. Pitt. Cobourg et leurs vils agents n'ont pas perdu l'espoir insensé de nous redonner des fers. Vous seuls tenez le fil de leurs trames infernales; vous seuls connaissez et le mal et sou siège; vous seuls pouvez donc efficacement appliquer le remède.

« Nous vous le répétons, législateurs, la malveillance est debout, elle attiédit les municipalités; elle corrompt les corps administratifs; elle circule en un mot dans toutes les veines du corps politique. Achevez par des mesures révolutionnaires d'extirper jusque dans sa racine, cette plante parasite qui s'efforce d'étouffer dans son accroissement le germe fécond et salutaire de notre régénération.

« Que des républicains justes et sévères descendent un instant de la Montagne; qu'ils parcourent les différentes parties de la République et soient spécialement chargés d'épurer les

administrations.

« Le vaisseau de l'Etat vogue encore sur une mer orageuse et couverte d'écucils : les vents, la tempête et la foudre semblem conspirer à l'envi pour le précipiter dans l'abîme. Vous êtes les pilotes à qui nous l'avons confié, nous vous invitons à ne le pas abandonner avant de l'avoir

⁽¹⁾ Procès-verhaux de la Convention, t. 25, p. 94.
(2) Archives nationales, carton C 280, dossier 767.